

Nature de l'acte : 8.9

DECISION N° 2023_144

Mis en ligne le 27.06.23....
Transmis le 27.06.23.....

CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE REPRÉSENTATION AVEC L'ASSOCIATION ABC, POUR UNE PRESTATION MUSICALE AVEC LE GROUPE DÉNOMMÉ DUMBLE DOORS, LE 10 AOÛT 2023 À 21 H AU KIOSQUE DU PALAIS DES CONGRÈS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, article 92,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment les articles L.2122-1 et R.2122-3 1 permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les fournitures ou les services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, notamment lorsque le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance unique,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 portant abrogation et remplacement de la délibération n°18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment le 6°) 4°) délégrant à Mr le Maire pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant d'une part, la proposition de l'Association ABC Actions Culturelles, représentée par Madame Bernadette FILATRE COLAS, en sa qualité de Présidente sise à Toulouse (31200), 63 boulevard Silvio Trentin pour un concert avec le groupe dénommé Dumble Doors, le jeudi 27 juillet 2023 au kiosque du jardin des Tilleuls,

Considérant d'autre part, la volonté de la ville de Lourdes de programmer cette prestation musicale dans le cadre des Estivales de Lourdes 2023,

DÉCIDE

Article 1 :

de signer un contrat de cession de droits de représentation avec l'Association ABC Actions Culturelles, représentée par Madame Bernadette FILATRE COLAS, en sa qualité de Présidente sise à Toulouse (31200), 63 boulevard Silvio Trentin pour un concert avec le groupe dénommé Dumble Doors, le jeudi 27 juillet 2023 au kiosque du jardin des Tilleuls,

Article 2 :

de régler à l'ordre de l'Association ABC Actions Culturelles un montant de 633 € (six cents trente-trois euros) TTC dont 5,5 % TVA par mandat administratif, à l'issue de l'animation sur

La ville de Lourdes prend également à sa charge les frais de repas du soir pour trois personnes.

Article 3 :

conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée électroniquement sur le site internet de la ville de Lourdes conformément à la réglementation en vigueur,
- transmise au contrôle de légalité.

Compte rendu en sera donné au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le

Par délégation du Maire,



Thierry LAVIT
MAIRE